

# RAPPORT ANNUEL

BUREAU DE L'ÉQUITÉ, DE LA DIVERSITÉ ET DES DROITS  
DE LA PERSONNE

**Pour la période allant du  
1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019**

**Equity      Équité**  
**Diversity      Diversité**  
**Human Rights      Droits de la personne**



**Laurentian University**  
**Université Laurentienne**

## **RÉSUMÉ**

Ce rapport annuel, préparé conformément à la Politique et au Programme pour un milieu respectueux de travail et d'étude de l'Université Laurentienne, à la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention et le Code des droits et des responsabilités des étudiants, fournit des détails sur le nombre, le type et le règlement des cas présentés au Bureau de l'équité, de la diversité et des droits de la personne (BEDDP). Les membres de la communauté universitaire peuvent en obtenir un exemplaire en s'adressant au BEDDP ou sur le site Web de ce bureau.

Le BEDDP a connu de nombreux développements en 2018-2019, dont le départ du vice-recteur adjoint à l'équité, à la diversité et aux droits de la personne, M. Noël Badiou, et des modifications importantes apportées à la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention et au Code de conduite de la population étudiante (dans les domaines autres que les études).

Il faut souligner que, même si le Code de conduite de la population étudiante (dans les domaines autres que les études) a été renommé en mars 2019 « Code des droits et des responsabilités des étudiants », la plupart des dossiers durant l'exercice financier 2018-2019 ont été traités en vertu de l'ancien Code et le présent rapport en tient compte.

## **BUREAU DE L'ÉQUITÉ, DE LA DIVERSITÉ ET DES DROITS DE LA PERSONNE**

Le BEDDP a pour mandat de donner le ton dans la communauté universitaire en prônant un environnement englobant et respectueux d'apprentissage et de travail pour l'ensemble de la population étudiante, du personnel et du corps professoral. Il leur fournit pour cela de l'expertise et des conseils afin d'assurer la conformité avec la *Loi de 2005 pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO); les articles traitant de la lutte contre le harcèlement de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), 1990; le *Code des droits de la personne de l'Ontario*, 1990; la Politique pour un milieu respectueux de travail et d'étude; la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention; la Politique sur les normes d'accessibilité au service à la clientèle de l'Université Laurentienne; le Code de conduite de la population étudiante (dans les domaines autres que les études), et toutes autres politiques connexes.

Pendant l'exercice 2018-2019, les principales fonctions du BEDDP ont été les suivantes :

- 1) apporter de l'aide concernant les plaintes de harcèlement, de discrimination, de conduite de la population étudiante, de harcèlement sexuel, de violence sexuelle et d'intimidation, faire comprendre la gamme d'options disponibles dans ces cas, et aider à résoudre les cas;
- 2) fournir de l'information et de la formation à la communauté pour la sensibiliser à l'importance de promouvoir un milieu respectueux de travail et d'étude;
- 3) fournir de l'information et de la formation à la communauté pour la sensibiliser davantage à la violence sexuelle, à la divulgation, à la réponse et à la formation de témoin;
- 4) administrer la Politique et le Programme pour un milieu respectueux de travail et d'étude sur le campus, la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention et le Code de conduite de la population étudiante (dans les domaines autres que les études).

## **SERVICES DE RÉSOLUTION DE CAS**

Le principal mandat du BEDDP est d'apporter de l'aide concernant les plaintes/préoccupations de harcèlement, de discrimination, de harcèlement sexuel, de violence sexuelle et d'intimidation en vertu du Code de conduite de la population étudiante (dans les domaines autres que les études), de faire comprendre la gamme d'options disponibles dans ces cas, et d'aider à résoudre les cas.

Les services de résolution minimisent les possibilités d'externalisation de plaintes tout en orientant en partie la mission d'éducation du BEDDP. Ainsi, le personnel est capable d'aborder les points vulnérables à l'échelle universitaire en se fondant sur les résultats des services afin d'amoindrir le potentiel de conflit non géré.

### *Personnes-ressources touchant les cas*

Les personnes-ressources touchant les cas présentent la plainte, font la consultation ou demandent les renseignements du BEDDP. Elles sont ainsi désignées même si elles n'ont pas présenté une plainte, car le terme réfère simplement aux personnes qui entrent en communication avec le BEDDP aux fins de demande, de consultation ou de plainte.

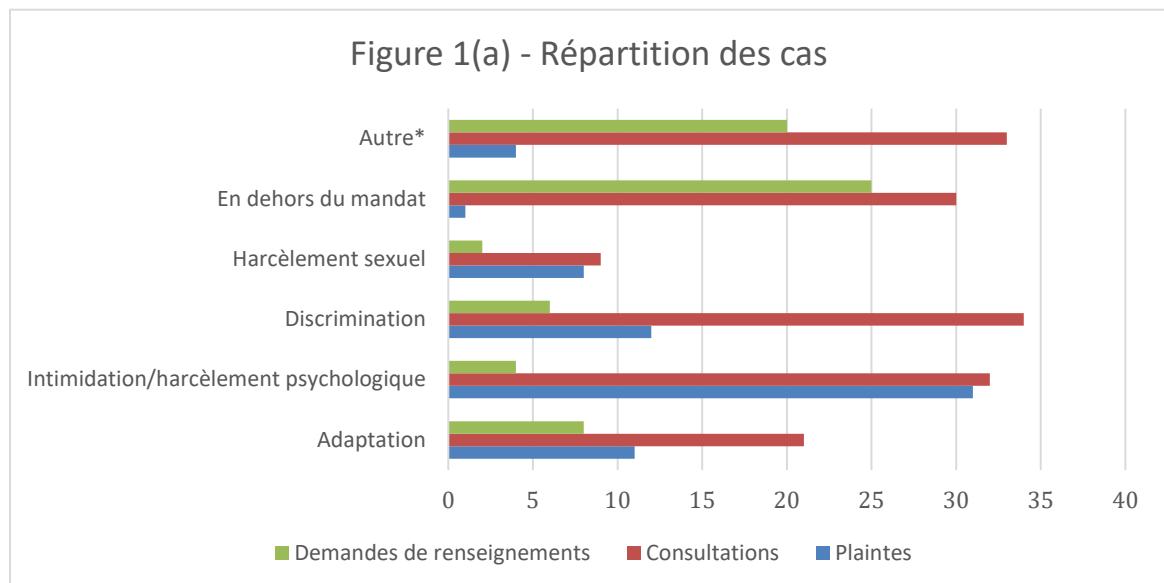
### **Répartition des personnes-ressources touchant les cas**

Chaque cas présenté au BEDDP peut être classé dans une de ces trois (3) catégories :

- (1) **Plainte** : une plainte écrite soumise au BEDDP par une personne qui croit avoir fait l'objet de comportement portant atteinte à l'une des politiques relevant du mandat du BEDDP. Il faut souligner que, dès que le BEDDP reçoit un Formulaire de demande de résolution de cas, le cas est catégorisé comme une plainte qui pourrait être traitée dans le cadre de procédés formels ou informels de résolution;
- (2) **Consultation** : offre de conseils et (ou) de lignes directrices par le BEDDP concernant des préoccupations, questions ou plaintes éventuelles. Les consultations pourraient, mais non de façon limitative, être liées aux demandes d'aide ou d'éclaircissements des membres de la communauté universitaire, y compris les dirigeants administratifs ou de l'enseignement (p. ex., ceux qui ont l'autorité ou la responsabilité de régler les préoccupations), aux demandes d'aide et (ou) d'information des tiers (p. ex., amis, collègues demandant de l'aide pour appuyer quelqu'un d'autre), ou à la soumission de renseignements avec un encadrement approprié. Normalement, une interaction plus longue ou des réunions multiples sont exigées afin de prendre en compte une préoccupation relevant du mandat du BEDDP. Un suivi auprès d'autres personnes ou unités administratives ou d'enseignement pourrait s'imposer pour certains services de consultation. En outre, en guise de suivi à une déclaration de violence sexuelle, l'appui ou les adaptations pourraient être fournis aux survivants en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention;
- (3) **Demande de renseignement** : éclaircissement, référence ou remise de renseignements de base.

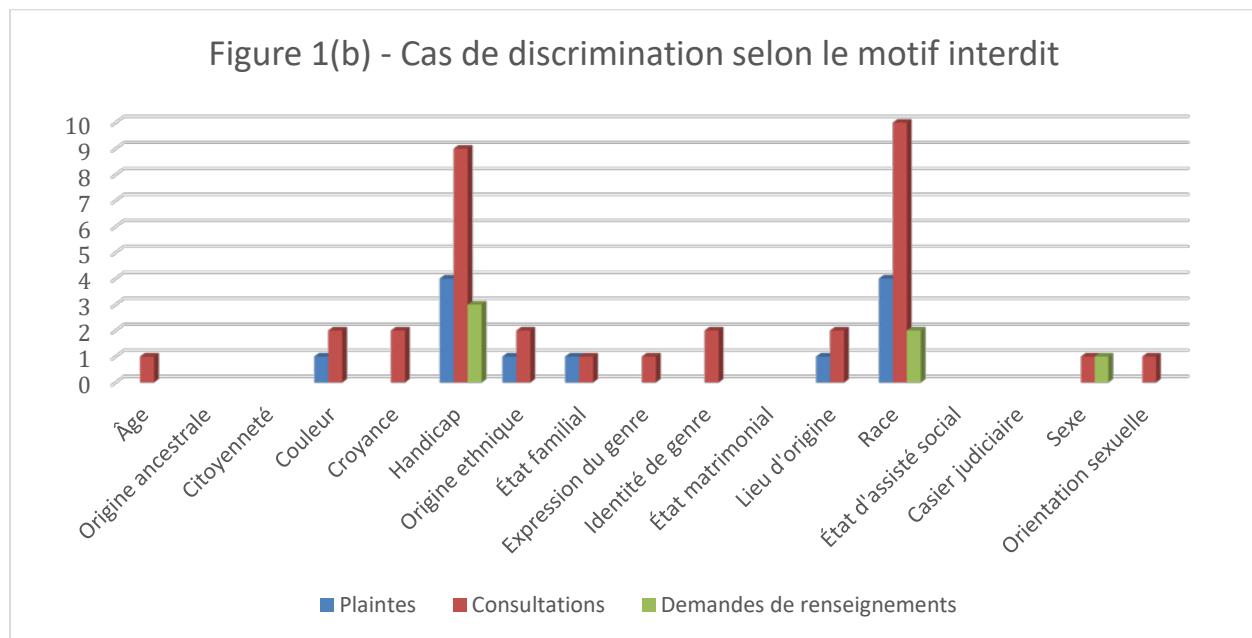
## **Milieu respectueux de travail et d'étude**

Au total, 291 cas ont été signalés au BEDDP en 2018-2019 en vertu de la Politique pour un milieu respectueux de travail et d'étude : 67 plaintes, 159 consultations et 65 demandes de renseignements. Les cas ont aussi été classés par type comme cela est indiqué dans les figures 1(a) et 1(b).



**Figure 1(a) – Tableau de répartition des cas**

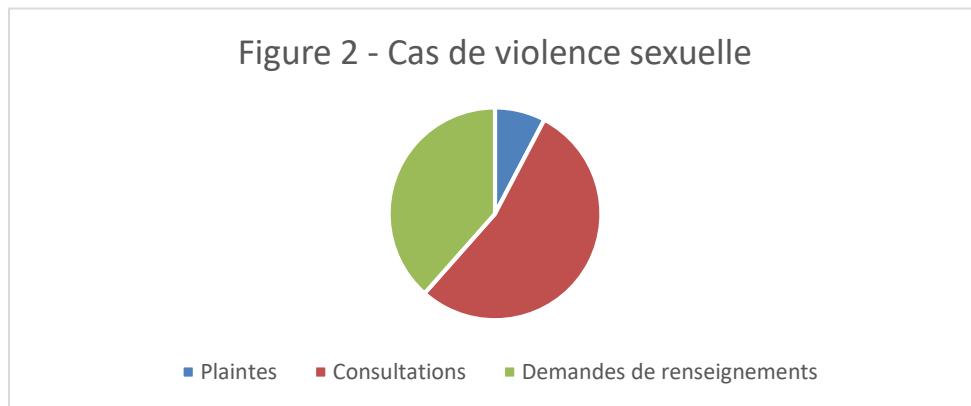
\*Autre : comprend les plaintes, consultations et demandes générales de renseignements au sujet de la politique



**Figure 1(b) – Cas de discrimination selon le motif interdit**

## **Réponse à la violence sexuelle et prévention**

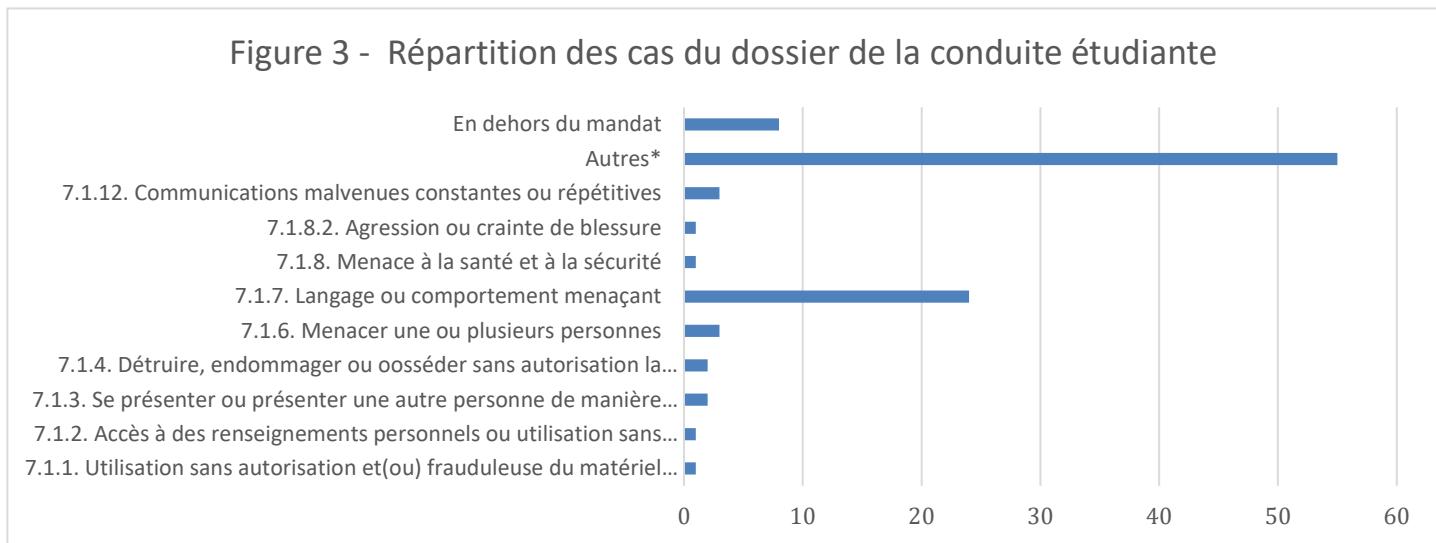
Il y a eu 26 cas signalés au BEDDP en 2018-2019 en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention : 2 plaintes, 14 consultations et 10 demandes de renseignements.



**Figure 2 – Cas traités en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention**

## **Code de conduite de la population étudiante (dans les domaines autres que les études)**

Au total, 98 cas ont été signalés au BEDDP en 2018-2019 : 17 plaintes, 57 consultations et 24 demandes de renseignements. Les cas ont aussi été classés par type comme cela est indiqué dans la figure 3, qui tient seulement compte des infractions catégorisées dans le dossier de la conduite étudiante pour 2018-2019. Une liste complète des infractions possibles figure à la section 7 du Code de conduite de la population étudiante (dans les domaines autres que les études).



**Figure 3 – Répartition des cas traités en vertu du Code de conduite de la population étudiante (dans les domaines autres que les études)**

\*Autres : comprend les plaintes, consultations et demandes générales au sujet du code de conduite.

## **Catégories de groupe**

Pour chaque cas, les personnes-ressources touchant les cas et les intimés sont répartis en sept (7) catégories de groupe :

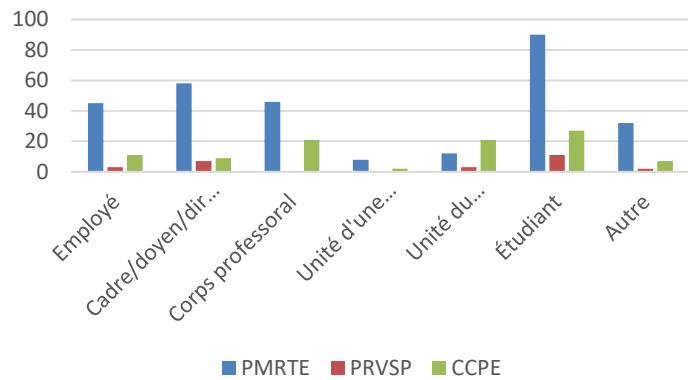
- (1) **Corps professoral** : Ce groupe comprend tous les membres de l'Association des professeurs de l'Université Laurentienne (APUL) des campus de Sudbury et de Barrie, ainsi que les directeurs de départements et d'écoles (qui sont membres de l'APUL).
- (2) **Unité de faculté ou département** : Sont classés dans ce groupe les cas présentés au nom d'une unité de faculté ou d'un département dans son ensemble et non pas par une personne en particulier.
- (3) **Employés** : Ce groupe comprend tous les employés autres que les membres du corps professoral; à savoir les membres du Syndicat des employés de l'Université Laurentienne (SEUL), les auxiliaires à l'enseignement représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et les membres de l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université Laurentienne (APAPUL) qui ne se classent pas dans la catégorie du personnel du groupe de direction, ainsi que tous les autres employés qui n'appartiennent pas à un syndicat ou à une association.
- (4) **Unité de personnel** : Sont classés dans ce groupe tous les cas présentés au nom d'une unité de personnel ou d'un département dans son ensemble et non pas par une personne en particulier.
- (5) **Population étudiante** : Ce groupe inclut la population étudiante de l'Université Laurentienne, des universités fédérées et de l'École de médecine du Nord de l'Ontario.
- (6) **Personnel du groupe de direction** : Ce groupe inclut tout le personnel de direction, y compris les membres de l'Équipe de gestion, les vice-recteurs associés, les doyens et les directeurs de services. Il n'inclut pas les directeurs de départements et d'écoles, car ils font partie du corps professoral, comme cela est indiqué ci-dessus.
- (7) **Autres** : Sont classés dans ce groupe les cas où l'intimé n'est pas membre de la communauté de l'Université Laurentienne et les cas où le plaignant ne souhaite pas révéler le nom de l'intimé. La personne qui s'adresse au bureau cherche des conseils ou des stratégies pour traiter un cas ou un incident donné.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des moyens par lesquels les cas ont été présentés au BEDDP en vertu de la Politique pour un milieu respectueux de travail et d'étude (PMRTE), de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention (PRVSP) et du Code de conduite de la population étudiante (CCPE) (dans les domaines autres que les études).

PERSONNES-RESSOURCES - CAS	PMRTE	PRVSP	CCPE
Employé(e)	45	3	11
Cadre/doyen/directeur	58	7	9
Corps professoral	46	0	21
Unité d'une faculté	8	0	2
Unité du personnel	12	3	21
Étudiant(e)	90	11	27
Autre	32	2	7

**Figure 4 (a) – Nombre de personnes-ressources touchant les cas selon la catégorie de groupe**

**Figure 4(b) - Personnes-ressources selon la catégorie de groupe**



#### *Intimés*

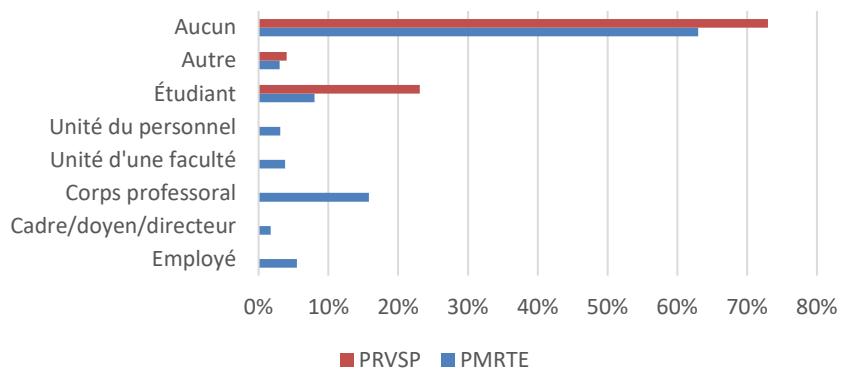
Un intimé est une personne et (ou) unité contre qui une plainte écrite est déposée ou dont l'information est présentée au BEDDP dans le cadre d'une consultation et (ou) d'une demande de renseignements. Souvent, la personne-ressource touchant le cas cherche tout simplement une orientation et (ou) de l'information générale en matière de la politique et, dans tel cas, il n'y a aucun intimé.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des intimés en vertu du Programme et de la Politique pour un milieu respectueux de travail et d'étude (PMRTE) et de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention (PRVSP). Puisque seuls les étudiants sont nommés intimés en vertu du Code de conduite de la population étudiante, la répartition de ces cas n'est pas requise.

INTIMÉ	PMRTE	PRVSP
Employé(e)	16	0
Cadre/doyen/ Directeur	5	0
Corps professoral	46	0
Unité d'une faculté	11	0
Unité du personnel	9	0
Étudiant(e)	13	6
Autre	9	1
Aucun	182	19

**Figure 4 (c) – Nombre d'intimés selon la catégorie de groupe**

**Figure 4(d) - % d'intimés selon la catégorie de groupe**



**Figure 4(d) – Proportion d'intimés selon la catégorie de groupe**

## **Résolution des cas**

### **Milieu respectueux de travail et d'étude**

Des 67 plaintes déposées en 2018-2019 et des 43 reportées de 2017-2018 en vertu de la PMRTE, 93 ont été résolues en 2018-2019 et 19 ont été reportées à 2018-2019. Des 93 cas résolus :

- 11 ont été résolus à l'amiable par diverses techniques de médiation ou modes substitutifs de résolution des différends;
- 16 ont fait l'objet d'un processus officiel de résolution qui a exigé la nomination d'un enquêteur externe indépendant;
- 35 ont été abandonnés ou retirés\*;
- 22 n'étaient pas bien fondés ou ne relevaient pas du mandat du BEDDP;
- 9 n'ont exigé aucune mesure ou aucun suivi\*.

\* Veuillez noter que beaucoup de ces cas ont consisté à clarifier des renseignements et que, après la clarification, le cas a été retiré ou aucune mesure ou aucun suivi n'a été nécessaire.

### **Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention**

Des 2 plaintes déposées en 2018-2019 et des 9 reportées de 2017-2018 en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention, 10 ont été résolues en 2018-2019 et 1 a été reportée à 2019-2020. Des cas résolus, 9 ont fait l'objet d'une enquête et 1 a été abandonnée.

### **Code de conduite de la population étudiante (dans les domaines autres que les études)**

Des 17 plaintes déposées en 2018-2019 et des 3 reportées de 2017-2018 en vertu du Code de conduite de la population étudiante, 15 ont été résolues et 5 ont été reportées à 2019-2020. Des 15 cas résolus :

- 5 ont été résolus à l'amiable par diverses techniques de médiation ou modes substitutifs de résolution des différends;
- 2 ont été abandonnés ou retirés;
- 5 n'était pas bien fondé ou ne relevait pas du mandat du BEDDP;
- 3 ont été résolus dans le cadre d'une enquête.

## **SERVICES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION**

Il faut souligner que la demande d'éducation et de formation a largement dépassé la capacité de réponse du BEDDP pendant cet exercice financier. Le BEDDP a géré une charge de travail en 2018-2019 qui n'a permis que d'offrir au besoin une formation à la communauté universitaire.

Les initiatives ci-dessous d'éducation et de sensibilisation ont été prises au cours du dernier exercice financier.

### **Printemps/été 2018**

- 14 mai – Exposé aux étudiants sur le terrain du projet Terre des métaux en matière de Programme et Politique pour un milieu respectueux de travail et d'étude
- 15 et 17 mai – Organisation de deux ateliers sur la prévention de la violence sexuelle animés par Victoria Kannen
- 18 mai – Exposé sur le Code de conduite de la population étudiante et l'accessibilité à la réunion des doyens et directeurs de la Faculté de la santé
- 23 mai - Exposé sur la divulgation de violence sexuelle et formation de témoin au Groupe de direction administrative
- 12 juin – Exposé sur les adaptations pour les étudiants handicapés au Conseil des études supérieures
- 21 juin – Atelier pour les dirigeants sur le Programme et la Politique pour un milieu respectueux de travail et d'étude
- 27 juin – Exposé sur les adaptations pour les étudiants handicapés au personnel du CEU
- 28 juin – Exposé sur les politiques prescrites par le BEDDP au corps professoral de l'École de l'environnement
- 16 août – Séance de formation pour les conseillers en résidence
- 21 août – Séance de formation pour les étudiants-athlètes
- 23 août – Séance de formation en français en matière de consentement facilitée par le Centre Victoria pour femmes sur le campus

### **Automne 2018**

- 27 août – Stand au salon des services pour les étudiants étrangers
- 28 août – Exposé lors de l'orientation des nouveaux membres du corps professoral
- 29 août – Séance de formation d'une demi-journée pour les conseillers et mentors en résidence
- 30 août – Exposé d'orientation aux étudiantes de première année en formation de sages-femmes
- 2 septembre – Exposé d'orientation aux étudiants de première année en résidence
- 3 septembre – Introduction par le BEDDP lors d'une activité de sexologue de l'AGE et distribution de dépliants sur la prévention de la violence sexuelle et l'intervention
- 4 septembre – Participation au jeu de course pendant l'orientation des étudiants des cycles supérieurs

- 4 septembre – Présentation du BEDDP lors de l'orientation de la population étudiante francophone en sciences infirmières
- 4 septembre – Séance de formation touchant la PMRTE, le Code de conduite de la population étudiante, la violence sexuelle et l'interdiction du bizutage aux étudiants-athlètes
- 5 septembre – Participation à une séance d'introduction avec les étudiants de première année en service social au CAPA
- 11 septembre – Stand à l'orientation du Bureau des affaires étudiantes autochtones
- 11 septembre – Séance de formation avec les entraîneurs interuniversitaires
- 14 septembre – Exposé d'orientation aux étudiants de SPAD
- 18 septembre – Stand du BEDDP au salon des services dans l'Atrium
- 18 septembre – Présence à l'orientation des étudiantes de 2<sup>e</sup> année en formation de sages-femmes
- 18 septembre – Exposé au Conseil de direction de l'Association des anciens
- 3 ateliers sur la violence sexuelle animés par Victoria Kannen (un pour le corps professoral le 25 septembre et deux pour le personnel les 26 et 27 septembre)
- Participation au groupe de lecture sur la race, le racisme et l'équité en automne 2018
- 16 octobre – Séance de conscientisation à la violence sexuelle en PHED 3507 – Community Health
- 17 octobre – Séance dirigée de formation de formateurs en matière de conscientisation à la violence sexuelle
- 23 octobre – Pièce de théâtre « Loin du cœur » en français touchant le consentement présentée dans le théâtre Alphonse-Raymond
- 25-26 octobre – YWCA Montréal sur le campus pour présenter « *Consent in 360 – Virtual Reality Experience – Can I Kiss You?* »
- 26 octobre – Pièce de théâtre « *Far from the Heart* » en anglais touchant le consentement présentée dans la Résidence Ouest

#### Hiver 2018/19

- 29 novembre – Séance de conscientisation à la violence sexuelle pour les étudiantes en formation de sages-femmes
- 9 janvier – Participation au salon des services étudiants pour promouvoir les services du BEDDP
- 15 février – Séance de formation d'hiver des étudiants-athlètes en matière de politiques du BEDDP
- 22 janvier – Séance de formation des agents de sécurité en matière de politiques du BEDDP
- 14 février – Exposé intitulé « *Where is black history in our Syllabus? An invitation to all faculty teaching in the arts, sciences and professions at Laurentian University.* »
- 14 février – Exposé au corps professoral de l'École des sciences infirmières sur les politiques du BEDDP
- 27-28 février – Exposition d'affiches de la Société d'histoire des Noirs de l'Ontario sur l'histoire des Noirs et le militaire
- 8 mars – Séances de formation sur les politiques du BEDDP auprès du Secrétariat général

- 22 mars – Séance de formation pilote en matière de conscientisation à la violence sexuelle avec l'appui de la responsable de la population étudiante
- 27 mars – Séance de formation sur les préjugés inconscients auprès des étudiants de 2<sup>e</sup> année de l'École des sciences infirmières
- 15 avril – Formation en matière d'appels de notes et du BEDDP

#### En cours

- Le compte Twitter est actif et mis à jour périodiquement en y affichant des liens de sensibilisation et d'information.
- Le compte Facebook est actif et mis à jour périodiquement en y affichant des liens de sensibilisation et d'information.
- Selon ce qui convient au milieu universitaire, affichage sur la prévention de violence sexuelle dans les fenêtres du BEDDP en alternance avec d'autres pour les initiatives de sensibilisation aux adaptations, le Mois de l'histoire des Noirs et l'élimination du racisme.
- Participation au groupe de référence du CUO sur la violence sexuelle.
- Participation au groupe de référence des cadres supérieurs en matière d'équité (qui réunit les directeurs, directeurs généraux, VRA et VR responsables des droits de la personne et du respect de l'équité dans d'autres universités ontariennes).
- Participation au Conseil consultatif du recteur sur la situation de la femme.
- Participation aux réunions du Comité sur la diversité sexuelle et identitaire.
- Participation aux réunions du sous-comité du coordonnateur de la LAPHO.
- Participation au comité du Résultat 23 (Groupe de travail sur un milieu sécuritaire de travail et d'étude).
- Participation au comité chargé de la politique sur la liberté d'expression (parole).
- Participation aux réunions du groupe de travail sur la vérité et la réconciliation.

#### CONSEILS SUR LES POLITIQUES ET PROCESSUS

Cette année, le BEDDP a fait une révision précoce de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention et l'a élargie pour qu'elle s'applique à tous les membres de la communauté de l'Université Laurentienne, afin de respecter les meilleures pratiques adoptées par d'autres établissements postsecondaires ontariens et les attentes stipulées par le gouvernement fédéral dans son budget de 2018. Ainsi, l'approche de l'Université à la violence sexuelle et à la prévention est la même pour tous les membres de la communauté universitaire et s'aligne sur son engagement envers un campus sécuritaire et sain aussi bien qu'un soutien pour tous ses membres touchés directement par la violence sexuelle.

Le Code de conduite de la population étudiante (dans les domaines autres que les études) a aussi été révisé en 2018-2019 et renommé Code des droits et des responsabilités des étudiants pour tenir compte de l'esprit et de l'intention que la responsabilité soit partagée par tous les étudiants de l'Université Laurentienne et pour favoriser les droits des autres d'apprendre et de travailler dans un milieu sécuritaire, positif et accueillant de travail et d'étude. D'autres importantes révisions ont été apportées,

entre autres, pour signaler que le Bureau de l'équité, de la diversité et des droits de la personne veille dorénavant à l'administration du Code et inclure des procédures et modalités qui l'harmonisent plus étroitement avec les autres procédés de traitement de plaintes du BEDDP.

Depuis le dernier examen annuel, le Programme et la Politique pour un milieu respectueux de travail et d'étude ont été étudiés davantage afin de mettre à jour les titres de poste qui ont changé et les noms des autres politiques ou programmes.

2018-2019 a aussi été marqué du départ du vice-recteur adjoint à l'équité, à la diversité et aux droits de la personne (VRA-EDDP), M. Noël J. Badiou, en mars 2019. Même avec un manque de personnel, le BEDDP continue à s'évertuer pour assurer le même niveau d'excellence maintenu sous la direction de M. Badiou. Les deux gestionnaires du BEDDP ont assumé à l'intérieur les fonctions du VRA-EDDP en comptant voir nommer un remplaçant en 2019-2020. Nous remercions M. Badiou du rôle clé qu'il a joué dans la création du BEDDP en 2016 et d'avoir favorisé un milieu englobant et respectueux de travail et d'étude pour tous les membres de la communauté de l'Université Laurentienne.

## **ADMINISTRATION**

En 2018-2019, le BEDP a entrepris et (ou) terminé ce qui suit :

- Parachèvement du rapport annuel de 2016-2017;
- Embauche d'un membre du corps étudiant en travail-études qui a fait des études en communication pour faciliter les communications et la présence dans les médias sociaux du BEDDP, surtout sur Twitter et Facebook. La personne a aussi préparé de nouvelles affiches touchant, entre autres, les adaptations, le sexisme et le racisme à poser dans les fenêtres du bureau;
- Respect des exigences de rapport prescrites par la Loi 132 et la LAPHO;
- Parachèvement du Plan pluriannuel d'accessibilité 2018-2023.

Chacune des réalisations susmentionnées a aidé le BEDDP à contribuer plus efficacement à l'objectif d'excellence organisationnelle et au Résultat 23 du Plan stratégique de l'Université Laurentienne pour encourager l'inclusion, l'acceptation et le respect de la diversité qui existent dans la collectivité de notre campus.